

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22
30 octobre 2023 à 18 h 15

Présents : Tous les membres en exercice

Convocation du 24 octobre 2023

Excusées : Céline Gomard qui donne procuration à Grégory BAUQUEREY, Anne-Laure BAROUEDEL qui donne procuration à Agnès CIGLIA

Secrétaire de séance : Benoit CALAME

I Voies communales - chemins ruraux

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de revenir sur le déclassement de certaines voies communales en chemins ruraux.

Le Conseil Municipal après pris connaissance du dossier reclasse les voies communales citées et déclare le nouveau linéaire des voies communales classées dans le domaine communal soit 47 931 et des chemins ruraux 37 918

Vote : 14 pour

II Centre de gestion du Doubs Renouvellement Convention Cadre

Madame le Maire expose que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la fonction publique territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics, etc.).

Ils ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

Le CDG 25 propose l'adoption d'une convention-cadre, regroupant l'ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelables de manière tacite, remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour.

Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Grand'Combe Châteleu au panel de missions complémentaires proposées par le CDG 25 à compter du 01 janvier 2024 et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

Vote : 14 pour

III Révision loyer 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'évolution annuelle de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers au 3ième trimestre 2023 qui est de + 3.49 %.

Elle propose que cette augmentation soit appliquée aux loyers à partir du 1er janvier 2024

Vote : 14 pour

IV Dépenses d'investissement 2024

Madame le Maire informe l'assemblée que dans l'attente du vote du budget 2024, il est nécessaire de valider le principe d'autoriser les dépenses d'investissement sur la base d'un montant équivalent à 1/4 de celles de 2023 sur les budgets bois, eau et communal.

Accord du Conseil Municipal

Vote : 14 pour

V Terrain Girard Champs Bouchots

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mme PRUD'HOMME Joëlle (Indivision Girard) qui propose à la commune de Grand'Combe Châteleu un échange de terrain :

entre :

- la parcelle A 525 (contenance partielle de 1a87) appartenant à la commune
- et la parcelle A 247 (contenance partielle de 2a54) propriété de la famille Girard afin de régulariser l'accès du bassin d'orage avec la création d'une servitude de passage et de tréfonds au profit de la parcelle A 247.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier valide la proposition et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'indivision Girard.

Vote : 14 pour

PLUiH

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le volet habitat.

Réunion Publique à Grand'Combe Châteleu le mercredi 29 novembre à 20 heures, salle de la mairie pour présenter le diagnostic.

Une réunion sera organisée à la fin de chaque phase de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, les Conseillers n'ayant plus de questions, Mme le Maire lève la séance à 18h45

Le Maire

Christelle VUILLEMIN



Le secrétaire

Benoit CALAME

